

**Décision portant délégation de signature du directeur de l'Agence pour
l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière**

Le directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 25 février 2019 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2020 fixant la liste des établissements d'enseignement français relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur MARTINEZ Gilles en qualité de chef d'établissement du Lycée Français de Prague à compter du 01 septembre 2016.

Décide :

Article 1er : Monsieur MARTINEZ Gilles est autorisé à signer le marché de travaux pour le renouvellement de l'ensemble des équipements de la chaufferie du Lycée Français de Prague avec la société TREND technologie S.R.O. représentée par Mr Tomas Barak pour un montant de 3 425 846 czk HT soit 4 145 274 czk TTC soit au taux de chancellerie actuel (0,03873) 160 547 euros TTC (cent soixante mille cinq cent quarante-sept euros).

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur le site internet de l'établissement.

LE DIRECTEUR DE L'AEFE

Affichage le: 30.06.2021

Publication sur le site LFP: 6.06.2021

Olivier BROCHET

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | Fax : 33 (0)1 53 69 31 99 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | Fax : 33 (0)2 51 77 29 05 | www.aefe.fr